

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET GENERAL

BUDGET CCAS

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

Sommaire

1-Cadre général du compte administratif de la commune de Tanus

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités

2-2-Principales dépenses et recettes de la section

2-3-La fiscalité

2-4- Les dotations de l'Etat

2-5- Autres dotations

3-La section d'investissement

3-1- Généralités

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

3-3- Etat de la dette

4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

6- Principaux ratios

7- Effectifs de la collectivité

8- Les élus

1--Cadre général du compte administratif de la commune de Tanus

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2021. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce document.

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement 2021 sont égales à 493 795.92 €. Elles correspondent aux produits principaux suivants :

• Atténuation de charges (remboursement frais personnel)	3 171 €
• Produits de services (redevance occupation domaine public, remboursement frais locataires)	4 468 €
• Impôts et taxes (Taxes foncières et habitation, dotation compensation Communauté de Communes)	166 020 €
• Dotations (dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	142 297 €
• Locations (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	48 110 €
• Excédent reporté (part du résultat excédentaire 2020 repris en fonctionnement)	128 266 €

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont égales à 329 510.37 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

• Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	106 606 €
• Charges de personnel (salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	112 587 €
• Autres charges (participation frais de fonctionnement des écoles (RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Vaur (SIVU) , transports scolaires, indemnités des élus, etc.)	105 610 €
• Charges financières (intérêts des emprunts)	2 245 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune, c'est à dire la capacité de la commune à financer des projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2-2 Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Charges à caractère général	106 605.96	Atténuation de charges	3 171.38
Charges de personnel	112 587.48	Produits des services	4 467.57
Autres charges	105 610.12	Impôts et taxes	166 019.90
Charges financières	2 244.74	Participations	142 296.98
Charges exceptionnelles		Autres produits	48 109.53
Amortissements et provisions	2 462.07	Produits financiers	1.98
		Produits exceptionnels	1 004.58
		RéguL actif	457.80
		Excédent reporté	128 266.20
Total	329 510.37	Total	493 795.92
	Excédent		164 285.55

2-3 La fiscalité

En 2021 le vote des taux des taxes communales a changé. Les communes ont voté uniquement les taux de la taxe de Foncier Bâti et non bâti.

Le produit de la taxe de Foncier Bâti est égal en 2021 à la part communale + la part départementale. Le taux de référence 2020 à prendre en compte est gal aux taux communal 2020 (12.77 %) + taux départemental 2020 (29.91%) = 42.68 %

Compte tenu de ces différentes données , le conseil municipal a décidé de revaloriser le produit attendu des taxes communales 2021 de 1%.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants :

Taxe foncier bâti	43,11 %
Taxe Foncier Non Bâti	62,06 %

Le produit global est de 137 837 €, compensations des exonérations comprises. Les compensations d'exonérations sont versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il met en place.

2-4- Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 110 215 €.

2-5 Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 14 136 € pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. La commune met à disposition de la Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

3 -La section d'investissement

3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement (opérations réelles)

Programme	Dépenses 2021	Recettes 2021
Report N-1	1 212.92	
Excédent fonctionnement reporté		260.92
Capital Emprunts	25 628.74	
FCTVA		18 553.57
Taxe aménagement		22 624.13
Amortissements		1 763,07
Cautions s/loyers	860.00	880.00
Opérations financières	27 701.663	44 081.696
Solde Travaux voirie FAVIL 2020	22 417.47	13 668.86
Travaux voirie FAVIL 2021	25 000.00	
Retable Eglise Fournials	27 115.20	5 874.46
Matériel atelier municipal	1 854.90	241.20
Travaux Eglise Fournials	2 607.84	33 338.30
Armoire vente produits locaux	4 176.00	
Rénov énergétique salle communale	948.00	
Opérations d'équipement	84 119,41	53 122.825
Total général	111 821.07	97 204.51
Déficit d'investissement		- 14 616.56

5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

Sections	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
Dépenses	387 357	140 815	147 391
Recettes	383 607	127 411	81 845
Fonctionnement			
Dépenses	505 294	347 765	/
Recettes	505 294	384 336	/
Total Général			
Dépenses	892 651	488 579	147 391
Total Général			
Recettes	888 901	511 747	64 097

Budgets exprimés sans reprise des résultats n-1

6-Principaux Ratios

Informations financières	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	594.63 €
Produit des impositions directes / population	217.98 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	663.77 €
Encours de dette / population	
DGF / population	190.69 €
Dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement	34.43 %
Dépenses de fonctionnement et remb. de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	96.84 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	18.58 %
Encours de la dette/recettes réelles fonctionnement	

7-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend
5 agents dont 2 à temps complet qui se répartissent comme suit :

Personnel administratif

- 1 rédacteur titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

Personnel technique

- 1 adjoint technique principal titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique titulaire à 17.50 h / semaine

3-3- Etat de la dette ²

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 31/12/2021	Annuité	
						Capital	Intérêts
Travaux Bâtiments communaux locatifs	CA	2010	12 ans	60 000	soldé	6 326.64	291.03
Fermeture halle foirail	CA	2012	10 ans	15 000	1 806.88	1 730.72	155.65
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	8 165.12	1 998.32	339.12
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	47 463.50	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAï	2012	30 ans	47 495	33 022.52	1 599.76	103.87
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	74 273.30	3 304.09	853.35
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	12 882.08	2 117.92	60.58
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	56 195.05	3 804.95	441.17
Total				422 561	233 808.45	25 628.75	2 244.77

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale

Le budget du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement			
	Total		Total
6132 Location immobilières	16 320,00	002 Excédent reporté	3 923.98
614 Charges de copropriété	1 886.56	7031 Pdt Concessions	600.00
6562 Aides	48.00	752 revenus immeubles	16 320,00
673 Titres annulés		758 produits divers	1 837.17
		70878 remb autres redev	49.39
TOTAL	18 254.56	TOTAL	22 730.54
		Excédent fonct. 2021	4 475.98
Investissement			
		001 Excédent reporté	1 321,00
164 Cautionnements		164 Cautionnements	-
TOTAL		TOTAL	1 321,00
		Excédent d'inv. 20209	1 321,00

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...

- 1 adjoint technique titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

8- Les élus

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.

